



Nominalisations, référents clandestins et anaphores atypiques

Denis Apothéloz

► To cite this version:

Denis Apothéloz. Nominalisations, référents clandestins et anaphores atypiques. TRANEL. Travaux Neuchâtelois de Linguistique, 1995, 23, pp.143-173. hal-00869149

HAL Id: hal-00869149

<https://hal.science/hal-00869149>

Submitted on 2 Oct 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nominalisations, référents clandestins et anaphores atypiques ¹

Denis Apothéloz
Séminaire de linguistique française
Université de Fribourg

Résumé

Cet article examine plusieurs cas d'anaphores atypiques. Celles-ci sont particulièrement fréquentes après une nominalisation de procès, ou à l'occasion d'une telle nominalisation.

Après avoir dressé un inventaire des expressions susceptibles d'opérer une nominalisation, on examine quelques phénomènes sémantiques dont ces expressions peuvent être le siège (dérivations métonymiques). On tente ensuite de déterminer quels types d'objets sont accessibles à une opération de référence après la formulation propositionnelle d'un procès, et au moyen de quelles expressions. La typologie des objets de Lyons-Dik est brièvement présentée et discutée. A partir de l'examen de nombreux exemples, on s'interroge sur la manière dont les procès sont mentalement représentés; on montre que le modèle réaliste et fixiste de la référence est inapte à rendre compte de nombreux faits pourtant parfaitement réguliers et attestés; on en conclut qu'il doit être abandonné au profit d'un modèle cognitif et constructiviste. On présente également quelques observations et hypothèses sur le fonctionnement apparemment non coréférentiel des syntagmes nominaux démonstratifs. Ces observations ouvrent la voie à certaines hypothèses sur la façon dont sont gérés les représentations construites par le discours.

¹ Cet article fait partie d'une recherche qui a été financée par deux subsides du Fonds national suisse de la recherche scientifique (N^{os} 12-33751.92 et 1213-39611.93).

1. Introduction et définitions préalables

On appelle ordinairement *nominalisation* l'opération discursive consistant à référer, au moyen d'un syntagme nominal, à un procès ou un état qui a préalablement été signifié par une proposition². Dans les exemples ci-dessous, les expressions *l'occupation du bateau* et *cette vue* sont des illustrations prototypiques de cette opération.

- (1) Plusieurs centaines de candidats cubains à l'exil occupent depuis dimanche un bateau battant pavillon maltais dans le port de Mariel, à 40 km à l'ouest de La Havane, dans l'intention de gagner les Etats-Unis, a annoncé hier le ministère cubain de l'Intérieur. **L'occupation du bateau** [...] a eu lieu après la cérémonie organisée au port en l'hommage au lieutenant tué il y a une semaine [...]. (*Libération*, 16.8.1994)
- (2) Puis il distingua les minarets qui s'élançaient [...], face aux églises, et **cette vue** lui remit quelque peu le cœur en place. (I. Kadaré, *La caravane des féredjés*, 16, trad. frçse)

On prendra soin ici de distinguer l'opération proprement dite, qui est de nature anaphorique, et l'expression utilisée pour effectuer cette opération.

• En tant qu'opérations, les nominalisations établissent au statut de référent, ou d'*objet-de-discours*, un ensemble d'informations qui n'avaient pas antérieurement ce statut discursif. Aussi marquent-elles tout à la fois un changement de niveau et une condensation de l'information (Péquegnat 1984). D'autre part, du point de vue de la dynamique communicative, il importe de noter que les nominalisations reprennent, en présupposant son existence, un procès qui a été signifié prédicativement, qui vient donc juste d'être posé. Je nommerai *informations-supports* les informations d'origine propositionnelle qui fondent l'interprétation de la nominalisation. Dans (1), ces informations sont données par la séquence :

"Plusieurs centaines de candidats cubains à l'exil occupent depuis dimanche un bateau battant pavillon maltais dans le port de Mariel, à 40 km à l'ouest de La Havane, dans l'intention de gagner les Etats-Unis"

² On parle parfois aussi d'*anaphores conceptuelles* (Moirand 1975; Descombes Dénervaud et Jespersen 1992).

et dans (2), par :

"il distingua les minarets qui s'élançaient, face aux églises".

• En tant qu'expressions anaphoriques, les nominalisations des exemples (1) et (2) comportent un nom-tête qu'on appellera *substantif prédicatif* (dans ces exemples : *occupation* et *vue*); j'emprunte cette appellation aux travaux de Gross et de son équipe³, en précisant qu'il s'agit d'une notion sémantique et non pas morphologique : un substantif est prédicatif en raison de son signifié, et non parce qu'il est morphologiquement dérivé d'un morphème verbal.

Mais, ainsi qu'on va le voir, l'opération de nominalisation peut être accomplie par d'autres expressions que des expressions nominales. C'est pourquoi il est essentiel de distinguer l'opération, de l'expression qui en est l'instrument ou la marque. A cet égard, le terme usuel de *nominalisation* est plutôt fâcheux, car il amalgame les deux dimensions.

Cet article poursuit plusieurs objectifs, qui ont en commun d'être tous liés aux anaphores désignées habituellement par le vocable de *nominalisation*.

Dans une première section, je dresse un inventaire des expressions susceptibles d'opérer une nominalisation au sens précisé ci-dessus. Cet inventaire n'a rien de particulièrement original; il s'agit simplement de rappeler quelques faits pour la plupart bien connus, et de montrer l'intérêt qu'il y a à dissocier, ainsi que je viens de le faire, l'opération d'une part, et les instruments langagiers qu'elle met en œuvre, d'autre part. Je n'aborderai pas ici la question de la distinction entre SN défini et SN démonstratif, qui se pose de façon particulièrement intéressante dans le cas des nominalisations. Sur ce point, je renvoie le lecteur à une étude que j'ai menée en collaboration avec Catherine Chanet (voir Apothéloz et Chanet, à paraître).

Le second objectif est d'examiner quelques phénomènes sémantiques dont les nominalisations peuvent être le siège, quand elles font usage d'une expression lexicale. Le signifié des substantifs prédicatifs peut en effet manifester divers phénomènes de dérivation sémantique, principalement par métonymie. Pour les nominalisations, il en résulte parfois une certaine

³ Voir par exemple Gross et Vivès (1986) et Gross (1993).

indétermination du signifié. Je présenterai très brièvement ces phénomènes, par ailleurs bien connus eux aussi.

Le troisième objectif est de déterminer quels types d'objets sont accessibles après l'énonciation d'un contenu propositionnel, et au moyen de quelles expressions. L'observation montre en effet que, entre les informations-supports et l'anaphorique, il n'y a pas toujours congruence référentielle. L'opération effectuée par l'anaphorique échappe alors aux typologies usuelles (coréférence, anaphore associative, nominalisation); et on est en présence de ce que j'ai appelé, dans l'intitulé de cet article, une anaphore atypique. Ces faits de discours conduisent à s'interroger sur la manière dont les procès sont mentalement représentés, et sur la meilleure façon de construire une modélisation unifiée des opérations anaphoriques.

2. Les expressions de la nominalisation : expressions lexicales, pronoms et expressions zéro

Premier volet de cet article, je vais maintenant passer en revue les principales expressions permettant d'opérer une nominalisation. Pour ne pas compliquer le problème, je m'en tiendrai à des cas où il ne fait pas de doute que c'est bien le procès antérieurement signifié qui est désigné par l'expression.

2.1. Revenons une fois encore aux exemples (1) et (2). Dans le premier, le substantif prédicatif choisi est morphologiquement dérivé du verbe employé dans la proposition qui fournit les informations-supports (*occupent... l'occupation*). Il n'en va pas de même dans le second exemple (*distingua... cette vue*) : la raison en est qu'il n'existe pas ici de substantif prédicatif forgé sur la même base morphologique et ayant le même sens (le substantif *distinction*, n'ayant pas subi la même évolution sémantique que le verbe *distinguer*, est ici inutilisable). On est donc en présence d'un fait de supplétisme morphologique. Etant donné le signifié des morphèmes concernés, on pourrait voir également ici un cas d'exploitation anaphorique de la relation d'hyponymie (pour autant qu'on considère que la base morphologique de *voir* et de *vue* est un hyperonyme de celle de *distinguer*). Les exemples (3) à (5) sont d'autres illustrations de ce phénomène de supplétisme.

- (3) Un hélicoptère de deux places **s'est écrasé** hier [...]. Les causes du **crash** ne sont pas encore connues. (*L'Express*, 28.12.1994)
- (4) Notre rencontre sortait tout droit de Dostoïevski : le père bourgeois rend visite à son fils dans une ville étrangère et **trouve** le jeune poète, seul dans une mansarde, dévoré par la fièvre. Le choc de cette **découverte**, l'indignation qu'on puisse vivre dans un endroit pareil ont galvanisé son énergie. (Paul Auster, *L'invention de la solitude*, 104, trad. frçse)
- (5) C'est peut-être pourquoi Botton a **été amené à piocher** dans la caisse de la clinique Régina à Hauteville. En baptisant "*avances*" ces **ponctions** (*Canard enchaîné*, 9.12.1992. Exemple emprunté à C. Chanet)

Dans (3), quelqu'un qui voudrait éviter le mot *crash* en serait vraisemblablement réduit à utiliser un hyperonyme (type *l'accident*). Dans mon idiolecte, en tout cas, *écrasement*, s'agissant d'un avion, fait difficulté. Un problème analogue se pose pour (4) et (5).

On peut retenir de ces observations que les nominalisations, quand elles font usage d'une expression lexicale, sont des opérations discursives qui peuvent poser à l'encodeur des problèmes parfois délicats de choix lexical. Cela d'autant plus qu'à l'écrit, elles tombent sous la norme qui prescrit d'éviter la répétition d'un même morphème à courte distance.

2.2. Outre les anaphoriques lexicaux du type de ceux des exemples (1) à (5), les nominalisations peuvent être réalisées par des pronoms. Un pronom s'avère utile quand, justement, la langue n'offre pas de lexème adéquat ou que l'encodeur se trouve à court de ressources lexicales. Cette situation peut se présenter si les informations-supports forment un tout complexe et difficilement condensable dans une seule dénomination; il en va parfois ainsi quand elles ont été formulées dans plusieurs propositions. L'exemple (6) illustre ceci.

- (6) [Critique de disques] Le London Symphony Orchestra se noie sous le poids des cordes, on n'entend de détails que les interventions solistes les plus évidentes. **Ça gâche**. (*Libération*, 3.12.1994)

Pour nominaliser, l'oral quotidien fait un usage très abondant des pronoms démonstratifs neutres. Il n'est d'ailleurs pas exclu que cette solution, dans (6), ne soit en définitive qu'un symptôme d'oralité placé plus ou moins intentionnellement et à des fins stylistiques. Quoi qu'il en soit, on trouve

de façon systématique cet emploi des pronoms neutres dans les écrits d'enfants (Apothélos 1995), mais aussi dans ceux de scripteurs plus âgés (Descombes et Jespersen 1992). (7) en est un exemple. Réciproquement, il est très probable que les nominalisations lexicales sont plus ou moins associées au registre écrit soigné.

- (7) Si on interdit par exemple la vente des cigarettes les jeunes en trouveront par n'importe quel moyen, même s'il faut qu'ils volent. Ça incitera à commettre des "bêtises". (Rédaction d'élève, 13 ans. Corpus P. Coirier, Université de Poitiers)

Il est intéressant de noter que le pronom, outre qu'il épargne la recherche d'un lexème, présente l'avantage d'éviter la répétition d'un même morphème : il est dès lors possible que dans (7), le choix du pronom ait été motivé par le souci d'éviter la séquence : *si on interdit... cette interdiction*.

2.3. On sait que le pronom relatif s'analyse comme l'amalgame morphologique d'un élément conjonctif et d'un élément anaphorique, éventuellement encore d'une préposition (Damourette et Pichon; voir aussi Deulofeu 1981, Gadet 1989). Or cet anaphorique peut fort bien avoir pour informations-supports directes une proposition entière, sans l'intermédiaire d'une expression référentielle. On en trouve des exemples dans des usages du relatif ressentis comme archaïques ou littéraires.

- (8) Un mufler [...] demanda à Costals, d'un air folichon : "qui est donc cette fille ravissante avec qui je vous ai rencontré avenue du Bois ?" Là-dessus Costals réalise qu'on trouvera sa femme ravissante, et s'en pavane un peu, **dont** il a honte. (H. de Montherlant, *Les Lépreuses*, 72)
- (9) Si par hasard vous obteniez un ticket, **dont** je doute, un sourire compréhensif de l'employée vous renseignerait sur les limites du jargon de la R.A.T.P. (*Le Figaro littéraire*, 23.2.1952. Exemple emprunté à Grevisse, §372 d)

2.4. Enfin, l'expression même de la nominalisation peut être implicite, par exemple parce qu'il s'agit du sujet zéro d'une proposition participiale.

- (10) Hier matin, un véhicule banalisé de la police a été attaqué à proximité de l'ambassade d'Italie, **faisant quatre morts**, deux policiers et deux attaquants. (*L'Express*, 13.7.1994)

Dans cet exemple, le sens de la participiale induit à extrapoler un sujet grammatical qu'on pourrait expliciter au moyen du syntagme : *l'attaque du véhicule*. Il s'agit donc bien d'une nominalisation, mais elle n'est signalée par aucun segment linguistique. En principe, la stratégie d'interprétation par défaut du sujet zéro d'une participiale consiste, pour le décodeur, à faire coïncider ce sujet avec celui de la principale. Ce que la norme tente d'ailleurs d'imposer comme règle absolue. La référence subit donc, dans l'exemple (10), un mouvement non explicitement signalé qui, du point de vue du décodage, est relativement inattendu : de "un véhicule banalisé de la police" à "l'attaque de ce véhicule". Le fait que la proposition fournissant les informations-supports soit formulée à la voix passive, et qu'elle ne mentionne aucun Agent, rend d'autant plus visible — et peut-être, pour certains, d'autant plus inacceptable — ce mouvement, ainsi que le montre une comparaison avec (10').

- (10') Hier matin, trois hommes masqués ont attaqué un véhicule banalisé de la police à proximité de l'ambassade d'Italie, **faisant quatre morts**, deux policiers et deux attaquants. (Exemple modifié)

3. Polysémie des substantifs prédicatifs

C'est un fait bien connu et maintes fois commenté que les substantifs prédicatifs sont systématiquement le siège de phénomènes de polysémie. Ainsi, des lexèmes comme *construction* ou *traduction* peuvent être utilisés dans des expressions désignant un procès (soit : "le fait de construire", "le fait de traduire") aussi bien que dans des expressions désignant l'Objet résultant de ce procès, ou Objet *effectum* (disons ici : "une maison" et "un texte"). On qualifie traditionnellement ces interprétations, respectivement d'*abstraite* et de *concrète*; et le processus de mutation sémantique qui est à l'origine de cette polysémie est décrit comme un déplacement métonymique : d'un sens premier abstrait, des emplois métonymiques répétés dans des expressions référant à l'Objet *effectum* ont abouti à stabiliser cette valeur, en un mot à la lexicaliser. Telle est du moins l'explication traditionnelle.

D'autres valeurs que l'*effectum* peuvent résulter de ce processus de déplacement métonymique, et notamment celles d'Agent du procès (voir par exemple le sens de substantifs comme *accusation* ou *défense* utilisés

dans un tribunal), d'Instrument (*fermeture*, dans l'expression *fermeture à glissière*, par opposition à *fermeture des magasins*); ou encore de Manière, comme le substantif *correction* dans le texte suivant :

- (11) **La correction** des épreuves écrites de philosophie au baccalauréat suscite réclamations et protestations, notamment de la part d'une lauréate du concours général série C du lycée Henri-IV. (*Le Monde*, 10.7.1994)

Le contexte indique clairement qu'il faut comprendre ici *la correction* comme "la manière dont les épreuves ont été corrigées", et non comme "le fait d'avoir corrigé les épreuves". Certains substantifs prédicatifs, comme *prononciation*, sont presque toujours utilisés avec cette valeur⁴.

D'une certaine façon on peut considérer que l'Agent, l'Objet *effectum*, l'Instrument et la Manière sont, par rapport au procès proprement dit, comme autant d'*ingrédients* d'un tout. En ce sens, les faits de polysémie que manifestent les lexèmes énumérés ci-dessus relèvent du même phénomène de dérivation sémantique : par focalisation métonymique, le substantif prédicatif en vient à dénoter un ingrédient de la totalité du procès.

Dans son analyse sémantique des noms, fondée sur la logique des prédicats, Karolak (1989) rend compte de ce phénomène de la façon suivante. Selon lui, un substantif prédicatif, comme toute espèce de nom, peut être décrit formellement comme un prédicat représentant un certain contenu notionnel, possédant une ou plusieurs positions d'arguments. Ainsi, le substantif *traduction* évoqué plus haut pourrait être représenté comme suit, dans sa valeur de procès :

traduction (x, y) = *quelqu'un* (x) traduit *quelque chose* (y)

Que se passe-t-il lorsque ce nom en vient à dénoter l'Objet *effectum* de ce procès ? Quand il est un nom de procès, la position d'argument y est extérieure au contenu du prédicat et est saturable (elle peut être occupée par un élément comme *un livre*). Quand il devient le nom de l'*effectum*, cette position est incluse dans le contenu du prédicat et en vient à coïncider avec ce contenu; elle est *résorbée* par lui (tel est le terme utilisé par

⁴ Sur cette interprétation des substantifs prédicatifs, voir Nowakowska (1993 : 43-59).

Karolak) et n'est donc plus récupérable. Ce que Karolak note ainsi :

traduction (x, y) = *quelque chose que traduit quelqu'un*

C'est le même mécanisme de résorption qui explique les autres dérivations métonymiques signalées plus haut : vers l'Agent, l'Instrument ou la Manière.

Cette polysémie des substantifs prédicatifs retentit évidemment sur l'interprétation des nominalisations. Elle a notamment pour conséquence qu'il n'est pas toujours certain qu'il y ait bien nominalisation. Ainsi dans le texte suivant

- (12) Par une belle matinée de mai, à la Côte-Saint-André, j'étais assis dans une prairie, à l'ombre d'un groupe de grands chênes, lisant un roman de Montjoie, intitulé : *Manuscrit trouvé au mont Pausilippe*. Tout entier à **ma lecture**, j'en fus distrait cependant par des chants doux et tristes, s'épandant par la plaine à intervalles réguliers. (H. Berlioz, *Mémoires*, I, 251)

l'expression *ma lecture* peut être interprétée comme désignant, soit le fait de lire, soit le texte proprement dit. Dans le premier cas, il s'agit d'une nominalisation; dans le second, d'une classique anaphore par coréférence (*ma lecture* désignant le même objet que l'expression *un roman de Montjoie*).

Même situation dans l'exemple (13) :

- (13) Il leur fallait manger maintenant dans des gargotes, pour quelques sous, parmi la crasse et la vulgarité, une nourriture qu'il ne supportait pas. Pour **ces repas**, il allait chercher Tonka, ponctuellement, comme s'il s'agissait d'un devoir. (R. Musil, *Trois femmes*, 106, trad. frçse)

Doit-on interpréter l'anaphorique *ces repas* comme désignant l'activité de manger ? ou ce qu'il y a dans l'assiette ? comme une nominalisation de procès ? ou comme une expression coréférant avec le syntagme *une nourriture qu'il ne supportait pas* ?

Il est important de voir que dans l'un et l'autre de ces exemples, l'ambiguïté qui frappe le substantif prédicatif n'est la source d'aucune difficulté d'interprétation, et n'entraîne aucune malformation discursive.

Elle ne diminue donc en rien l'acceptabilité de la séquence. Généralement ce genre de phénomène passe même tout à fait inaperçu, de sorte qu'il n'y a pas même lieu de se demander laquelle de ces deux interprétations est réalisée.

Comme toujours dans les faits de polysémie, il se peut que des informations apportées par le contexte spécifient le signifié au départ sous-spécifié du substantif prédicatif. Il en va ainsi dans les exemples suivants :

- (14) Pendant quatre jours et quatre nuits, le docteur ne quitta pas son cabinet, et il parvint, à force de patience et de dictionnaires, à déchiffrer, tant bien que mal, les périodes allemandes et espagnoles du manuscrit [...]. Enfin, craignant d'être tombé dans les contresens les plus grossiers, il pria son ami le recteur [...] de vouloir bien relire **sa traduction**. (G. de Maupassant, *Le Docteur Héraelius Gloss*, 49)
- (15) A force de vivre dans l'obscurité et le souci, Tonka s'était fanée; et tandis que chez certaines femmes **ce flétrissement** garde quelque beauté parce qu'il s'en exhale un parfum enivrant, chez elle, naturellement, ç'avait été le dépérissement insignifiant d'une petite herbe potagère qui jaunissait et devient affreuse sitôt passée la fraîcheur de son vert. (R. Musil, *Trois femmes*, 101, trad. frçse)
- (16) Le *Dictionnaire de l'Académie* est, pour la première fois, publié en édition de poche [...]. Cette **publication** coïncide avec un anniversaire, puisque c'est le 24 août 1694 qu'une délégation de l'Académie française remettait au roi les deux volumes de la première édition de son Dictionnaire. (*Le Monde des débats*, juin 1994)
- (17) Les Serbes de Bosnie ont annoncé hier qu'ils allaient fermer la seule route qui permet, depuis quatre mois, aux civils d'entrer et de sortir de Sarajevo.
Selon une porte-parole des Nations Unies, Claire Grimes, **la fermeture de la route** doit intervenir dès aujourd'hui. (*L'Express*, 27.7.1994)

Dans les textes (14) et (15), le contexte induit une interprétation non processuelle de l'expression contenant le substantif prédicatif. Le verbe *relire*, dans (14), sélectionne un référent qui n'est pas un procès, mais l'*effectum* de ce procès. La locution verbale *garde quelque beauté*, dans (15), quoique de façon peut-être moins nette que dans (14), exclut elle aussi en position de sujet grammatical une expression désignant un procès : c'est le flétrissement en tant qu'état-résultant-d'un-processus qui garde

quelque beauté. De plus, entre les informations-soutiens et l'anaphorique, il y a encore ici passage à un point de vue générique : qu'il s'agisse du flétrissement en tant que procès ou en tant qu'état, c'est maintenant celui, non du personnage féminin nommé Tonka, mais celui des femmes vivant dans l'obscurité et le souci.

Dans (16) et (17), les informations apportées par le contexte induisent au contraire une interprétation processuelle de l'expression contenant le substantif prédicatif. Ici aussi ces informations proviennent essentiellement des prédicats : *coïncider avec un anniversaire*, dans (16), sélectionne un événement et exclut toute interprétation du type "ce dictionnaire". Dans (17), l'expression verbale *doit intervenir dès aujourd'hui* sélectionne un référent dont la temporalité est un attribut inhérent, et a donc exactement le même effet sur le substantif *fermeture*. C'est d'ailleurs ici l'expression dans son ensemble (*la fermeture de la route*) qui exclut pratiquement toute interprétation non processuelle, puisque le complément adnominal *de la route* revient à utiliser l'Objet pour repérer (*i.e.* spécifier) le procès.

Comme tout type de nom, les substantifs prédicatifs peuvent être utilisés comme phrases nominales, c'est-à-dire sans prédication mais en ayant néanmoins la valeur d'une proposition. Etant donné que leur signifié est un procès, leur emploi comme phrase nominale revient à affirmer la factualité de ce procès. Dans le petit texte suivant, le substantif *ouverture* vaut ainsi pour une proposition complétive.

- (18) Nous avisons notre aimable clientèle que jusqu'à nouvel avis **ouverture** tous les matins à 5h45. Merci. (Buffet de la gare, Fribourg, 1995)

4. Anaphores atypiques

Mis à part quelques cas de sous-spécification du signifié (indétermination entre une interprétation concrète et une interprétation abstraite, comme dans (5), (12) et (13)) ou de dérivation métonymique (exemples (14) et (15)), les anaphoriques examinés jusqu'ici ont tous en commun de référer au procès qui a préalablement été signifié par le moyen d'une proposition, de sorte qu'il y a *congruence référentielle* entre les informations-soutiens et l'expression anaphorique, quelle que soit la forme de celle-ci. Son statut de nominalisation ne fait, pour cette raison, aucun doute.

Il se trouve cependant que de très nombreux faits échappent à cette caractérisation. En d'autres termes, il existe des expressions désignatives qui ne sont ni coréférentielles, ni associatives, ni nominalisantes d'un procès, et dont le caractère anaphorique ne fait pourtant aucun doute. Ces expressions se rapprochent parfois des nominalisations, en ce sens que leur référent relève bien d'un procès, mais pas de celui qui a été explicitement formulé. C'est à examiner ces anaphores atypiques qu'est consacrée cette section.

4.1. Quelques faits

Aussitôt qu'on entreprend de collecter des données dans ce sens, on s'aperçoit qu'elles sont des plus fréquentes, extrêmement variées et parfois d'une assez grande complexité. Je me limiterai, dans l'espace de cet article, à signaler les cas qui me paraissent les plus significatifs, compte tenu, bien entendu, des données dont je dispose.

4.1.1. Tout d'abord, il importe de rappeler qu'il existe des anaphoriques qui sont des nominalisations et qui, de surcroît, recatégorisent leur objet. C'est qu'il en va des nominalisations comme des expressions coréférentielles : elles peuvent être l'occasion d'un travail plus ou moins important sur ce que Frege (1892) appelait le *mode de donation de l'objet*. Ce travail peut refléter toutes sortes de finalités, toutes sortes de besoins pragmatiques, comme par exemple des finalités argumentatives (projeter sur l'objet désigné ce que Grize (1990) appelle un *éclaircissement*). Ces faits sont bien connus, de sorte que je n'insisterai pas sur ce point et ne donnerai qu'un seul exemple.

- (19) Même si, dans les pays industrialisés, l'eau arrive tous les jours au robinet, **cette banalité quotidienne** relève d'une succession de contraintes techniques et financières. (*Macadam Journal*, avril 1994)

4.1.2. Il y a ensuite les cas qu'on a accoutumé de décrire comme des anaphoriques qui renvoient à une énonciation ou à un acte de langage (par exemple Reichler-Béguelin 1988, Descombes et Jespersen 1992), ainsi que divers autres anaphoriques dont le fonctionnement est parfois assez proche, quoique souvent difficile à caractériser avec précision.

- (20) Il peut arriver qu'un texte ancien nous en dise plus sur le présent que n'importe quel texte actuel. A l'appui de **cette assertion** je voudrais vous lire un texte de Tocqueville. (*France-Inter*, 10.3.1995)
- (21) Toute conversation est une construction collective et l'entretien astrologique ne fait pas exception à **cette règle**. (Mémoire de certificat, Université de Neuchâtel, 1992)
- (22) SILVIA — Tiens, tout ce que tu dis avoir senti en me voyant, est précisément l'histoire de tous les valets qui m'ont vue.
DORANTE — Ma foi, je ne serais pas surpris quand ce serait aussi l'histoire de tous les maîtres.
SILVIA — **Le trait** est joli assurément; mais, je te le répète encore, je ne suis point faite aux cajoleries de ceux dont la garde-robe ressemble à la tienne. (Marivaux, *Le Jeu de l'amour et du hasard*, I/7)
- (23) Une journaliste a résumé ainsi le retour médiatique du président d'honneur du PR : "*Léotard a confondu la traversée du désert avec celle d'un bac à sable.*" Comment peut-on être aussi chameau ? **Ce mot**, en tous cas, a eu beaucoup de succès au parti républicain. (*Canard enchaîné*, 9.12.1992. Exemple emprunté à Chanet (1994))
- (24) ... Mme Touvier (audience du 25 mars) : "*En tout cas, on n'a jamais tenu de propos antiracistes à la maison !*" Sans **ce lapsus**, on l'aurait deviné. (*Le Monde*, 27.4.1994)

Le cas de (20) est certainement celui qui est le plus prototypique d'une analyse en termes d'énonciation ou d'acte langagier. Mais qu'en est-il des autres exemples ? Dans (21), l'anaphorique *cette règle* réfère à un objet qui n'a qu'un rapport assez lointain avec les notions d'énonciation ou d'acte de langage. En réalité, ce qui est pointé dans cette expression, c'est à la fois la quantification universelle (*Toute conversation...*) et la forme affirmative de la phrase (...*est une construction collective*); c'est cette conjonction de propriétés qui donne un statut logique particulier à la proposition exprimée, et qui justifie qu'on puisse ensuite dénommer cette proposition une *règle*⁵. Du point de vue de son fonctionnement référentiel, on peut donc dire que l'expression *cette règle* saisit cette proposition par l'un de ses attributs essentiels : la conjonction d'une valeur assertive avec la prétention à une certaine universalité.

Dans (22), ce que saisit l'expression *le trait*, c'est bien une intention

⁵ En termes logiques, il s'agit d'ailleurs d'une proposition universelle affirmative.

manifestée par une énonciation précédente, comme dans (20); à ce titre cet anaphorique a également à voir avec la notion d'acte langagier. Mais dans l'intervention de Dorante, il est vraisemblable que cette intention (disons, celle de produire une énonciation présentant les qualités d'un trait d'esprit) ne correspond qu'à une partie de ce qui est signifié. Probablement faut-il décrire ici l'expression *le trait* comme désignant un effet perlocutoire de l'intervention de Dorante. Cette analyse vaut également pour (23).

Différent est le cas de (24). Ce que l'anaphorique *ce lapsus* désigne dans ce texte n'a en effet plus rien à voir avec quoi que ce soit d'intentionnel (et pour cause) ni d'explicite dans la signification de l'énonciation précédente. Ce qui est désigné, c'est une propriété d'une formulation, propriété qui définit celle-ci comme — justement — non intentionnelle.

Tous ces exemples ont en commun que l'expression référentielle soulignée y désigne une énonciation antérieure à travers l'un de ses attributs -- énonciation produite par le même énonciateur dans (20) et (21), par un autre énonciateur dans (22) à (24). On notera en outre que les lexèmes *assertion*, *trait* et *lapsus* sont des substantifs prédicatifs, et désignent bel et bien ici un procès. Mais il ne s'agit pas du procès explicitement dénoté par une énonciation antérieure, comme dans les exemples (1) à (5), (12), (13), (16), (17) et (19) discutés plus haut; il s'agit d'un procès implicite et en quelque sorte consubstantiel de l'activité langagière.

Ce qui est en jeu dans ces exemples, c'est que tout procès d'énonciation engendre un environnement cognitif, donc une représentation, d'une part de ce qu'il vise à signifier explicitement, d'autre part de lui-même en tant qu'activité impliquant des agents sociaux, des intentions, des états psychologiques, un lieu, un moment, un "texte", etc. Autant d'*ingrédients* de l'énonciation, qui sont par définition publics, donc disponibles pour les interlocuteurs en présence, et en conséquence susceptibles à tout instant d'accéder au statut de référents discursifs. Le référent des expressions *cette assertion*, *cette règle*, *ce mot*, *le trait* et *ce lapsus*, dans les exemples ci-dessus, a ceci de particulier qu'il n'est pas extra-langagier mais intrinsèquement lié à l'activité verbale en cours (on peut chaque fois le décrire comme une dimension de cette activité). Il faut en conclure que les expressions qui captent de tels objets ne sont anaphoriques que pour partie,

et qu'elles comportent aussi une dimension "situationnelle"⁶.

4.1.3. Autre catégorie d'anaphoriques parfois rapprochés des nominalisations : les expressions référentielles qui reprennent un prédicat ($\neq$ un procès), comme dans les exemples suivants.

- (25) Sauf cataclysme (naturel ou provoqué), l'homme finira inévitablement par contrôler sa propre évolution. Ne nous leurrions pas : s'il *en* acquiert la capacité, il en fera forcément usage. (*Le Monde*, 27.4.1994)
- (26) Je ne vide pas le lave-vaisselle. C'est *la seule tâche* que j'ai réussi, en quinze ans, à inculquer à mes filles. (A. Plume, *Promenade avec Emile L.*, 61)

Dans (25), on peut paraphraser le pronom *en* par "de contrôler sa propre évolution"; et dans (26), *la seule tâche*, c'est le fait de "vider le lave-vaisselle".

Un dispositif fréquent de reprise de prédicat est le tour anaphorique *le faire*. Ce tour peut être décrit comme comportant, d'une part un verbe hyperonyme pour les prédicats dénotant une action; d'autre part, une expression référentielle (un pronom) susceptible de désigner n'importe quelle action particulière antérieurement signifiée. Bref, il s'agit d'une sorte de dispositif anaphorique universel pour les prédicats dénotant une action⁷.

4.1.4. Pour rendre compte de cas comme (20) — anaphorique désignant une valeur illocutoire — ou (25)-(26) — anaphorique désignant un prédicat —, les linguistes recourent parfois à une typologie des objets suggérée par Lyons (1980) et modifiée par Dik (1989). C'est ainsi que Francis Cornish, par exemple, a évoqué ce modèle dans plusieurs publications (cf. Cornish, à paraître *a* et *b*). Rappelons brièvement de quoi il s'agit.

L'idée centrale du modèle de Lyons-Dik est de donner une traduction théorique à l'observation suivant laquelle les expressions référentielles

⁶ Au sens où on dit que *il* ou *ce chien* sont situationnels dans *Attention ! il peut te mordre !* ou *Attention ! ce chien peut te mordre !*

⁷ Dispositif qu'il ne faut pas confondre avec les emplois du verbe *faire* comme verbe "joker", dont (27) est un exemple :

(27) Elle saisit l'échelle, et l'enleva comme elle *eût fait* une chaise. (Stendhal. Exemple cité par Grevisse 1986, § 745, p. 1169)

désignent des objets qui peuvent différer par leur "niveau" logique. La typologie de Dik distingue 5 niveaux d'objets (Lyons et Dik parlent d'entités de différents ordres).

• **Les entités d'ordre zéro.** Ce sont des prédicats ou des attributs. Les anaphoriques des exemples (25) et (26) désignent des objets de ce type. Voir aussi le clitique *le* dans :

(28) Pierre est malade. Je **le** suis également. (Ex. forgé)

Cornish (à paraître, *a*) note que, outre les pronoms *y* et *en*, c'est le pronom neutre *le* qui est employé pour signifier des entités d'ordre zéro en français. Il convient d'ajouter que cette restriction au pronom neutre n'a pas toujours existé, ou n'est peut-être pas aussi absolue que le dit Cornish, ainsi qu'en témoigne l'exemple suivant :

(29) "Vous ne voulez donc point être ma petite femme ?" Elle murmura [...] :
"Est-ce que je ne **la** suis pas ?" (Maupassant, *Une Vie*. Cité par Grevisse, § 648)

• **Les entités de premier ordre.** Ce sont des entités discrètes, principalement, selon Lyons, des êtres animés et des choses; elles ont pour caractéristique principale d'être dotées de propriétés perceptuelles relativement constantes. De ces entités, on dit ordinairement qu'elles *existent*.

• **Les entités de deuxième ordre.** Ce sont des événements, des processus, des états de choses, des situations, localisés dans le temps. On dit de ces entités non qu'elles existent, mais qu'elles *ont lieu*. Les nominalisations standard, comme celles décrites au début de cet article, désignent des entités de cet ordre.

• **Les entités de troisième ordre.** Ce sont des entités abstraites, détachées de tout ancrage temporel ou spatial. De ces entités, on dit qu'elles sont *vraies* ou *fausses*, *probables*, ou encore qu'on les *sait* (cf. *Il ne viendra pas, tu le sais*). Ce sont ces mêmes entités qui peuvent faire l'objet d'attitudes psychologiques telles que la croyance, le savoir, le doute, etc. (attitudes dites "propositionnelles"). Dans (30), l'anaphorique *la chose* réfère à un objet de ce type.

(30) Derrière ces murs gris, parmi tant de jeunes gens, certains lisaient, **la chose** est sûre. (V. Woolf, *La chambre de Jacob*, 74, trad. frçse)

• **Les entités de quatrième ordre.** Ce sont des actes langagiers. L'anaphorique de l'exemple (20) — *cette assertion* — désigne un objet de quatrième ordre.

Comme on le voit, cette typologie établit un système hiérarchique et fermé des objets potentiels du discours; en ce sens, elle résulte d'une approche logique des faits de langue. Elle permet, à n'en pas douter, de décrire efficacement certains faits d'ambiguïté référentielle. Cornish (à paraître, *a*) le montre sur le texte suivant :

(31) [Affiche dans une rue, Aix-en-Provence]
Si vous aimez Macintosh, c'est le moment de l'écriture
[Grande image d'un chéquier ouvert, prêt à être rempli]

Le pronom clitique *le* peut recevoir ici deux interprétations (cette ambiguïté est bien entendu délibérée !) :

• soit il désigne un objet qu'on peut paraphraser par "que vous aimez Macintosh", et il s'agit d'un objet de troisième ordre;

• soit il désigne un objet qu'on peut paraphraser par "le montant du prix d'un ordinateur" ou "votre nom", et il s'agit alors d'une entité de premier ordre. L'image du chéquier, qui contextualise l'énoncé, joue évidemment un rôle décisif dans le déclenchement de cette seconde interprétation.

Ces deux interprétations sont rendues possibles par le verbe *écrire*, qui admet comme régime accusatif soit une proposition complétive (dénotant un objet de troisième ordre), soit un SN (dénotant un objet de premier ordre).

Cela dit, il faut reconnaître que de très nombreux faits résistent à la typologie de Lyons-Dik. Parmi ceux que nous venons de décrire, plusieurs anaphoriques me paraissent indescriptibles dans les termes de ce modèle, à commencer par les cas (21) à (24) : *cette règle*, *le trait*, *ce mot*, *ce lapsus*. A quel ordre appartiennent les entités désignées par ces expressions ? Sauf à déformer le sens des catégories décrites par Lyons-Dik, il me paraît impossible de caractériser ces entités en termes de deuxième, de troisième

ou de quatrième ordre. La distinction entre les entités d'ordre 2 et d'ordre 3 est d'ailleurs parfois difficile à mettre en œuvre. Et que penser du référent du pronom démonstratif *cela* dans l'exemple (32) :

- (32) Je pars dans quatre jours. Voulez-vous m'y accompagner comme amie ?
Peut-être, par la suite, vous déterminerez-vous à vivre avec moi comme ma maîtresse : *cela* dépendra du plaisir que vous aurez à m'en faire. (J.-B. Boyer d'Argens, *Thérèse philosophe*, 135)

Une paraphrase de ce pronom donnerait quelque chose comme "que vous vous déterminiez par la suite ou non à vivre avec moi comme ma maîtresse". On est en présence ici d'une composition d'entités de troisième ordre. Mais cette composition est-elle encore une entité du troisième ordre ?

A ces faits récalcitrants, il faudrait ajouter le phénomène de sous-spécification sémantique des substantifs prädicatifs, illustré par les exemples (12) et (13).

Au total, il s'avère que la typologie de Lyons-Dik est, relativement aux faits empiriques, trop rigide, qu'elle définit des types trop étanches et pas toujours aptes à décrire les processus de représentation effectivement mis en œuvre par les usagers de la langue. Certes, cette théorie donne des points de repères utiles; il n'en demeure pas moins qu'elle souffre des défauts typiquement associés aux modèles *a priori*, en particulier à ceux issus de cette tradition qui tente de réduire le fonctionnement des catégories "naturelles" aux catégories propres aux systèmes artificiels élaborés par la tradition logique et philosophique.

J'examine ci-dessous quelques cas encore d'anaphoriques atypiques. Plusieurs d'entre eux me paraissent difficilement conciliables avec la typologie qui vient d'être exposée.

4.1.5. On a vu à la section 3 que le signifié des substantifs prädicatifs comportait, à titre d'entités associées, divers éléments correspondant aux ingrédients du procès dénoté; et que cette hétérogénéité du signifié expliquait la forte propension de ces substantifs à des dérives métonymiques. Ce que j'aimerais montrer maintenant, c'est que ce même phénomène d'hétérogénéité est à l'origine d'opérations anaphoriques consistant, après avoir dénoté un procès par une proposition, à désigner un

actant non encore signalé de ce procès au moyen d'un SN *démonstratif* comme si, en quelque sorte, cet actant était déjà dans le champ de l'attention et qu'il s'agissait d'une banale opération de coréférence. (33) à (37) illustrent différentes figures de ce phénomène.

- (33) Hadji Milet éprouva là-dessus un irrépressible besoin de chanter à tue-tête. Seule, autour de lui, s'étendait la grève déserte, et il pouvait donc s'égosiller à loisir. Ce qu'il fit, en effet. Il laissa éclater sa voix sous la voûte du ciel, affolant les mules par l'écho soudain de *cette mélopée*. (I. Kadaré, *La caravane des férédjés*, 22)
- (34) Il sera facile de dire que le gouvernement a fait acte d'autorité, qu'il n'a pas consulté, que c'est scandaleux. A *ceux-là* nous rappellerons que le Grand Conseil, dans un de ces grands actes de courage dont il a le secret, refusait, en 1990, la responsabilité de l'organisation de la santé publique. (*Courrier Neuchâtelois*, 14.10.1992)
- (35) De nouveau j'entendis l'horloge à balancier qui avait marqué l'heure, et, je ne sais pourquoi, *ce tic-tac invariablement égal* accrut mon angoisse. (G. D'Annunzio, *L'Innocent*, 216, trad. frçse)
- (36) [Titre] Remous dans le monde des chics
[Chapeau de l'article] *Le Nouveau Quotidien* s'est intéressé aux enfants de "bonnes familles" genevoises et vaudoises qui fréquentent la faculté de droit de Fribourg. Le moins que l'on puisse dire, c'est que *cet article* a fait des remous dans l'Université et dans le canton. (*Uni-Reflets*, 9.3.1995)
- (37) [Contexte : article relatant un accident par électrocution survenu dans une gare]
Normalement, les manœuvres de déchargement avec grue doivent être signalées chaque fois aux services de la gare. Le courant est alors interrompu sur *ce secteur particulier* pendant la durée nécessaire, puis il est rétabli pour alimenter à nouveau la caténaire. (*L'Express*, 23.8.1994)

Dans (33), le référent de l'expression *cette mélopée* est un *effectum* du procès signifié antérieurement (chanter). Une propriété cognitive importante des Objets *effectum*, et qui les distingue des autres actants (type : Agent, Objet, Instrument) est leur non-détachabilité du procès⁸ : *chanter*, c'est par définition produire un chant, et un chant ne peut être que le résultat de l'action de chanter. Il y a ici une solidarité absolue entre les

⁸ Il s'agit de ce que Berrendonner (à paraître) appelle un *actant interne*.

deux signifiés, et cette propriété est vraisemblablement pour quelque chose dans le fait qu'on puisse, après avoir signifié le procès, référer à l'*effectum* sur le mode de la coréférence. S'ajoute dans (33) le fait que, relativement à l'*effectum* attendu, celui désigné est sur-spécifié (en d'autres termes, *mélopée* est un hyponyme de *chant*).

Dans (34), c'est l'Agent du procès signifié antérieurement qui est désigné par une expression démonstrative (en l'occurrence un pronom). Ici encore il n'y a pas coréférence, du moins au sens habituel du terme : la séquence fournissant les informations-supports ne comporte pas de mention explicite de l'Agent du procès, et le procès est signifié sur un mode impersonnel et quasi hypothétique (cf. *Il sera facile de dire que...*). Un tel exemple montre bien que ce qui importe par dessus tout, du point de vue de l'accessibilité des référents — et donc de leur désignabilité par exemple par des expressions démonstratives — c'est le sens tracé par le discours, et non la littéralité des formulations choisies. Ici, la formulation *Il sera facile de dire que...* est pratiquement équivalente à des formulations du type *Certains pourront dire que..., Certains vont dire que..., Il sera facile pour certains de prétendre que..., etc.*, où l'Agent du dire est explicitement signifié par un segment linguistique.

Dans (35), avec l'anaphorique *ce tic-tac*, c'est l'Objet du procès (entendre), qui donne lieu à un SN démonstratif. Toutefois la situation ici est un peu différente. En effet, la séquence qui fournit les informations-supports mentionne explicitement un Objet (cf. *j'entendis l'horloge...*). La question peut donc être posée de savoir comment interpréter la relation entre les deux Objets désignés par *l'horloge* et *ce tic-tac*. On pourrait voir dans *ce tic-tac* une anaphore associative⁹, mais on pourrait aussi bien considérer que *j'entendis l'horloge* est une formulation métonymique pour *j'entendis le tic tac de l'horloge*. Cependant, ce qui se passe dans cet exemple ne relève probablement pas seulement du mécanisme de la métonymie, mais d'une propriété très générale du langage, qui est d'autoriser une certaine latitude dans le degré de développement de la formulation, sans

⁹ Dans ce diagnostic je fais sciemment abstraction du fait qu'il s'agit d'une expression démonstrative : pour beaucoup de linguistes, en effet, une anaphore associative ne peut être qu'une expression définie. Pour une discussion récente sur cette question, voir Kleiber, Schnedecker et Ujma (1994). Dans une publication à paraître, j'analyse, avec M.-J. Reichler-Béguelin, de nombreux cas d'anaphores indirectes démonstratives (Apothélos et Reichler-Béguelin, à paraître).

modification réelle de la signification produite. Il est en effet remarquable que les langues naturelles permettent d'exprimer le même contenu de pensée avec des formulations plus ou moins "analytiques" ou plus ou moins "synthétiques". Les exemples (38a-d) font voir ceci :

- (38a) Anne a tourné la crémona, tiré à elle les deux battants de la fenêtre, laissé pénétrer un peu d'air frais dans la pièce, puis a refermé la fenêtre.
- (38b) Anne a ouvert la fenêtre pour changer l'air de la pièce.
- (38c) Anne a aéré la pièce.
- (38d) Anne a aéré.

Bien sûr, ces différentes formulations ne sont pas équivalentes. Il n'en demeure pas moins que dans de nombreux contextes, certaines substitutions sont possibles sans modification importante de la signification produite. Ce qui est en jeu dans (35) relève du même genre de phénomène. Même phénomène également dans (36), où il va pratiquement de soi que, pour un journal, *s'intéresser* à un sujet, c'est produire à son propos un ou plusieurs articles.

Dans (35) comme dans (36), il est possible d'analyser l'anaphore de deux manières :

- en considérant que la séquence qui donne les informations-supports est une formulation synthétique, elliptique, allusive, et que l'anaphorique opère donc une quasi coréférence; celui-ci ne ferait en quelque sorte qu'explicitier un contenu qui a été signifié sur le mode de l'implicite;
- en considérant que l'anaphorique présuppose indûment pour acquise une certaine information, opérant ainsi ce qu'on appelle, depuis les travaux de Ducrot (1972), un coup de force présuppositionnel; manœuvre qui oblige le destinataire à procéder à des réajustements de l'état de ses connaissances.

Il est intéressant de noter que ces deux analyses ne sont pas obligatoirement incompatibles. Bien au contraire. Et ceci pour la raison suivante : c'est qu'il est probable que la première modélise des opérations (et un point de vue) qui sont plutôt celles de l'encodeur; tandis que la seconde modélise le travail interprétatif (et le point de vue) du décodeur¹⁰.

¹⁰ La notion même d'anaphore associative privilégie d'ailleurs le point de vue du décodeur. Sur ces questions de divergences d'analyse entre point de vue de l'encodeur et point de vue du décodeur, voir Reichler-Béguelin (1989), et Apothélos et Reichler-

On voit que la notion d'informations-supports, dans la mesure où elle affranchit de la littéralité du texte, en un mot de son caractère purement segmental, permet une modélisation des faits d'anaphores beaucoup plus fine que la notion d'antécédent, exagérément fixée sur la co-présence de segments linguistiques.

Dans (37), c'est un autre type d'ingrédient encore qui est identifié par le SN démonstratif *ce secteur particulier*. Il s'agit d'un circonstant, du lieu où se passent les manœuvres dont il est question. Ici aussi l'expression se présente, dans sa forme même, exactement comme s'il y avait coréférence, comme si l'objet désigné avait déjà été explicitement introduit dans l'univers du discours et était présent à la conscience du lecteur.

L'objet désigné par l'anaphorique peut avoir un rapport beaucoup plus vague avec le procès que ce n'est le cas dans les exemples (33) à (37); du moins, un rapport qu'il n'est pas possible d'étiqueter dans les termes usuels de la sémantique des prédicats (Agent, *effectum*, Objet, Instrument, etc.). C'est ce qui se passe dans l'exemple (39).

- (39) Un gros chat blanc, qui appartient au jardinier, sauta sur mes genoux, et, de **cette secousse**, ferma le livre que je posai à côté de moi pour caresser la bête. (G. de Maupassant, *Sur les chats*, 241)

Comment interpréter l'expression *cette secousse*? Deux solutions paraissent envisageables. La première consiste à considérer que *cette secousse* désigne la (ou une des) conséquences du saut du chat. La connaissance d'une relation possible de cause à effet entre le fait qu'un chat bondisse sur vos genoux et la secousse qui peut en résulter — la connaissance empirique d'une sorte de *scénario* — est alors ce qui fonde l'anaphore. La seconde solution consiste à interpréter *cette secousse* comme une nominalisation du procès dénoté par la proposition *Un gros chat blanc [...] sauta sur mes genoux*; nominalisation qui, en l'espèce, procéderait simultanément à une recatégorisation lexicale du procès (*sauter*, recatégorisé en *provoquer une secousse*). *Secousse* doit, dans cette seconde éventualité, être considéré comme un substantif prédicatif actualisant une valeur de procès. Il va sans dire qu'il n'est pas possible de trancher entre ces deux interprétations, qu'il n'y a d'ailleurs pas lieu de le

faire, et qu'à ce point de vue, ici encore, on est en présence d'une sous-spécification de la signification.

4.1.6. Derniers cas que j'aimerais discuter d'anaphores atypiques ayant quelque rapport avec un procès : ceux illustrés par des textes comme (40) à (43).

- (40) Kurosawa, 84 ans cette année, n'est toujours pas décidé à céder la place : sur le mode de l'ironie, *Madadayo* (1993), son dernier film en date, matérialise **cette tranquille obstination** sur la personne d'un autre créateur : l'écrivain Hyakken Uchida. (*Info CCN*, 1994)
- (41) "Super", "génial" ou "cool", ces mots à la mode ne me choquent pas quand ils permettent aux adolescents d'exprimer leur plaisir ou leur admiration. Mais quand, chaque jour, ils sont repris sur les petits écrans pour créer une meilleure complicité avec les jeunes, je trouve **cette démagogie** un peu ridicule. (*Courrier Neuchâtelois*, 22.9.1993)
- (42) Mais les grossesses se succédaient comme sans arrêt, et **cette obstination du mari à s'assurer une postérité nombreuse** avait mis en danger les jours de sa femme. (Préface aux *Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini*, 16)
- (43) Lorsque l'économie marche bien, les collectivités se comportent souvent comme les nouveaux riches : elles flambent leurs revenus jusqu'au dernier sou, et même bien au-delà. **Cette imprévoyance** a deux effets négatifs majeurs. (*Courrier Neuchâtelois*, 10.3.1993)

Ces quatre exemples ont en commun le point suivant : les informations-supports consistent à faire état d'un certain comportement (ne pas céder la place, utiliser des mots comme "super" etc., flamber ses revenus) ou de certains événements (la succession de grossesses); et une expression anaphorique désigne ensuite un *attribut psychologique*, celui-là même qui est supposé fournir l'explication de ce comportement ou de ces événements (l'obstination, la démagogie, l'imprévoyance). A noter qu'ici encore, cet anaphorique est chaque fois une expression démonstrative.

4.2. Objets clandestins et objets indiscrets

Les faits qui viennent d'être examinés soulèvent au moins deux problèmes. D'une part, ils posent la question de savoir quels éléments sont accessibles — et peuvent par conséquent être promus au statut d'objets - de

- discours — une fois qu'un procès a été signifié par l'assertion d'une proposition. D'autre part, ils amènent à s'interroger sur le fonctionnement des SN démonstratifs, qui, on l'a constaté, sont d'un emploi quasi systématique dans les exemples que nous avons discutés¹¹.

4.2.1. Résumons les cas étudiés en 4.1. Outre la réification du procès par désignation de celui-ci au moyen d'une expression référentielle (nominalisation *stricto sensu*), les faits examinés montrent que les éléments suivants peuvent être identifiés anaphoriquement sans avoir été préalablement mentionnés par des moyens explicites, et sont donc *des référents clandestinement importés dans l'univers du discours* :

(i) Toutes sortes d'ingrédients du procès, soit en particulier :

- l'Agent, l'Objet *effectum*, l'Objet, un Circonstant (cf. 4.1.5. : *ceux-là, cette mélodie, ce tic-tac, ce secteur particulier*, etc.)
- l'action, l'activité, la propriété, indépendamment de sa mise en relation avec l'une ou l'autre entités ci-dessus (cf. les anaphoriques désignant un prédicat, en 4.1.3.)
- un attribut psychologique (cf. 4.1.6. : *cette démagogie, cette imprévoyance*, etc.)

(ii) Toutes sortes d'ingrédients de l'énoncé ou du procès d'énonciation, dont en particulier (cf. 4.1.2.) :

- la valeur d'action, directe ou indirecte, de l'énonciation (cf. *cette assertion, le trait*)
- le statut logique de l'énoncé (cf. *cette règle*)
- diverses particularités plus ou moins accidentelles de l'énoncé (cf. *ce lapsus*)

Il n'est pas inutile d'insister sur le fait que les exemples étudiés en 4.1. ne posent aucune difficulté d'interprétation et sont tous parfaitement acceptables¹².

4.2.2. Mais le fait peut-être le plus intéressant est le mode de désignation de ces référents clandestins, en particulier de ceux indiqués en (i) ci-dessus (voir les exemples (33) à (37), (39), (40) à (43)). Dans chacun de ces

exemples, en effet, c'est une expression *démonstrative* qui est utilisée.

Or, face à ces anaphores, plusieurs attitudes sont envisageables.

Une première attitude consiste à marginaliser ces phénomènes et/ou à porter sur l'acceptabilité de tels énoncés un jugement plus ou moins suspicieux. Solution, en l'espèce, irrecevable.

Une deuxième attitude consiste à chercher une motivation, ou une fonction, à ces emplois du démonstratif. Elle aboutit à mettre en lumière des phénomènes de sur-interprétation de ces expressions, des "effets de sens" plus ou moins palpables et plus ou moins systématiques. C'est ainsi que certaines expressions démonstratives sont décrites par les anaphorologues comme produisant un effet d'"empathie" (Lyons 1980, Kuno 1987), ou comme pointant déictiquement sur des contenus mnésiques (Fraser et Joly 1980). Bref, le mode démonstratif de la référence, quand il n'y a pas coréférence, signalerait implicitement qu'il y a dyscongruence momentanée entre la représentation discursive du locuteur et celle de son destinataire. Cependant, ces phénomènes de sur-interprétation ne peuvent pas toujours être invoqués, comme nous l'avons montré ailleurs (voir Apothéloz et Reichler-Béguelin, à paraître).

Une troisième attitude consiste à mettre ce double phénomène (de désignation déictique et d'absence apparente de coréférence) sur le compte de l'opérativité propre aux expressions démonstratives. C'est ce que fait Bosch (1983), quand il décrit les démonstratifs comme produisant un déplacement du champ de l'attention sur un nouvel objet (selon Bosch, les pronoms non démonstratifs marquent que le champ de l'attention n'est pas modifié, tandis que les expressions démonstratives opèrent une modification de ce champ et dirigent l'attention vers un nouveau référent). Cette thèse fournit effectivement une bonne explication d'un exemple comme (37), déjà discuté plus haut.

- (37) [...] Normalement, les manœuvres de déchargement avec grue doivent être signalées chaque fois aux services de la gare. Le courant est alors interrompu sur **ce secteur particulier** [...]. (*L'Express*, 23.8.1994)

En revanche, elle est à peu près inopérante dans des cas comme (39), (41) ou (43).

¹¹ Phénomène déjà repéré par Moirand (1975) sur des corpus de presse.

¹² Reichler-Béguelin (1993) étudie de nombreux exemples attestés où des opérations analogues sont effectuées au moyen d'un pronom.

- (39) Un gros chat blanc, qui appartient au jardinier, sauta sur mes genoux, et, de **cette secousse**, ferma le livre que je posai à côté de moi pour caresser la bête. (G. de Maupassant, *Sur les chats*, 241)
- (41) "Super", "génial" ou "cool", ces mots [...], quand, chaque jour, ils sont repris sur les petits écrans pour créer une meilleure complicité avec les jeunes, je trouve **cette démagogie** un peu ridicule. (*Courrier Neuchâtelois*, 22.9.1993)
- (43) Lorsque l'économie marche bien, les collectivités se comportent souvent comme les nouveaux riches : elles flambent leurs revenus [...]. **Cette imprévoyance** [...]. (*Courrier Neuchâtelois*, 10.3.1993)

Face à de tels exemples, la principale difficulté soulevée par la thèse de Bosch me paraît être qu'elle présuppose que les référents préexistent (et préexistent de façon stable) à leur désignation. Or, dans des exemples comme ci-dessus, le démonstratif ne fait manifestement pas que gérer des faits d'attention : il a sur la référence un effet proprement *constructif*. Il en résulte que son fonctionnement échappe à toute description qui s'en tiendrait à un modèle réaliste et fixiste de la référence.

Rappelons qu'on considère ici que l'univers référentiel d'un discours n'est pas un ensemble de "choses" du monde, mais une représentation publiquement construite (appelée aussi *schématisation* (Grize 1990), *mémoire discursive* (Berrendonner et Reichler-Béguelin 1989), *modèle du discours* (Cornish 1987), *modèle du contexte* (Bosch 1983), etc.). La question est donc de savoir quelles conséquences pour cette représentation peuvent avoir des expressions démonstratives comme celles de (39), (41) et (43).

Les anaphoriques démonstratifs, dans ces exemples, présentent la particularité de construire un fragment de représentation dont les éléments constitutifs sont partiellement indifférenciés. Ainsi, *cette imprévoyance*, dans (43), c'est à la fois un attribut psychologique susceptible de donner lieu à certains comportements, une caractéristique de ces comportements, et ces comportements eux-mêmes; *cette secousse*, dans (39), c'est à la fois — et de façon indifférenciée — un fait qui est la conséquence mécanique du saut du chat, et ce saut lui-même. Et *cette démagogie*, dans (41), c'est à la fois un attribut psychologique susceptible d'être à l'origine de certains comportements, ces comportements eux-mêmes (ici, le fait d'utiliser certains mots), et les Objets produits par ces comportements (ces

mots eux-mêmes). Bref, le référent de l'expression démonstrative est à chaque fois, dans ces exemples, un *objet indiscret* au sens de Berrendonner (1994), à savoir une représentation référentiellement confuse, dans laquelle il est possible de discerner soit un procès, soit l'un de ses ingrédients, soit encore une indifférenciation des deux.

Ces exemples montrent que l'activité de discours ne consiste pas seulement, en ses aspects référentiels, à faire entrer ou sortir du champ de l'attention des objets "tout prêts". Elle consiste aussi à les *élaborer* comme objets. Une dimension importante des SN démonstratifs, que nous venons d'examiner, paraît bien être qu'ils construisent des objets complexes et hétérogènes, "indiscrets", par compactage de certains secteurs de la représentation discursive.

5. Epilogue

Pour conclure, et en guise de bilan, je me limiterai à quelques très brèves remarques.

Tout d'abord, les exemples discutés dans cet article, ainsi que les analyses qui ont été proposées, conduisent à constater qu'il n'existe toujours pas de typologie satisfaisante des faits d'anaphore. Les notions les plus usuelles en ce domaine se signalent par une absence totale de toute systématisme, et saisissent tantôt le rapport entre référents (anaphore par coréférence *vs* associative), tantôt le rapport entre lexèmes (anaphore fidèle *vs* infidèle), tantôt décrivent de véritables opérations discursives (nominalisation), tantôt encore des effets de sens dus à des mécanismes de sur-interprétation (cf. la notion d'empathie), etc.

Ensuite, il apparaît urgent d'abandonner le modèle réaliste et fixiste de la référence, qui sous-tend aujourd'hui encore de nombreux travaux en sémantique du discours. Ce modèle va généralement de pair avec une conception "monologique", voire décontextualisante, de l'opération référentielle. Or, les recherches en psycholinguistique ont montré depuis longtemps à quel point une telle conception est erronée (Scafe et Bruner 1975, Trevarthen et Hubley 1979, Bruner 1983, Butterworth et Grover 1987), et que les opérations référentielles ne sont pas séparables de l'interaction dans laquelle elles interviennent. Tous les travaux sur

l'ontogenèse des comportements référentiels aboutissent à la conclusion que la référence est le produit de l'interaction, et non l'inverse.

Enfin, il convient d'aller plus avant dans l'étude des représentations engendrées par l'activité de discours, et dans la compréhension des opérations cognitives qui sont liés à la gestion de ces représentations. Il apparaît en effet de plus en plus évident que les études dans le domaine de l'anaphore ne sauraient progresser que si elles s'inscrivent dans le cadre d'une théorie de la référence et de la représentation discursive.

Bibliographie

- APOTHÉLOZ, D. (1995) : *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Genève, Librairie Droz.
- APOTHÉLOZ, D., C. CHANET (à paraître) : "Défini et démonstratif dans les nominalisations", *Belgian Journal of Linguistics*.
- APOTHÉLOZ, D., M.-J. REICHLER-BÉGUELIN (à paraître) : "Demonstrative reference and associativity", *Journal of Pragmatics*.
- BERRENDONNER, A. (1994) : "Anaphores confuses et objets indiscrets", in : SCHNEDECKER, C., M. CHAROLLES, G. KLEIBER, J. DAVID (éds) : *L'anaphore associative (Aspects linguistiques, psycholinguistiques et automatiques)*, Metz, Centre d'Analyse Syntaxique; Paris, Klincksieck, 209-230.
- BERRENDONNER, A. (à paraître) : "Redoublement actantiel et nominalisations", *Scolia* 5.
- BERRENDONNER, A., M.-J. REICHLER-BÉGUELIN (1989) : "Décalages : les niveaux de l'analyse linguistique", *Langue française* 81, 99-125.
- BOSCH, P. (1983) : *Agreement and Anaphora. A Study of the Role of Pronouns in Syntax and Discourse*, Londres, Academic Press.
- BRUNER, J. (1983) : *Child's Talk. Learning to Use Language*, Oxford, Oxford University Press.

- BUTTERWORTH, G., L. GROVER (1987) : "The origins of referential communication in human infancy", communication présentée au Symposium "Thought without Language" de la Fondation Fyssen, Paris, avril 1987, 32 pp.
- CHANET, C. (1994) : "Manipulations sur les SN anaphoriques résomptifs", document de recherche, Fonds national suisse de la recherche scientifique, 20 pp.
- CORNISH, F. (1987) : "Anaphoric pronouns : under linguistic control, or signalling particular discourse representations ?", *Journal of Semantics* 5, 233-260.
- CORNISH, F. (à paraître, a) : "Référence anaphorique, référence déictique, et contexte prédicatif et énonciatif", *Sémiotiques*. Numéro spécial sur l'anaphore, dirigé par M. Charolles et G. Kleiber.
- CORNISH, F. (à paraître, b) : "Pronominal anaphora and evolving reference : the view from the discourse model", in : REBOUL, A. (éd.) : *Evolving Reference and Anaphora : Time and Objects*, Amsterdam, John Benjamins.
- DAMOURETTE, J., E. PICHON (1911-1930) : *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, D'Artrey.
- DESCOMBES DÉNERVAUD, M., J. JESPERSEN (1992) : "L'anaphore conceptuelle dans l'argumentation écrite", *Pratiques* 73, 79-95.
- DEULOFEU, J. (1981) : "Perspective linguistique et sociolinguistique dans l'étude des relatives en français", *Recherches sur le français parlé* 3, 135-193.
- DUCROT, O. (1972) : *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann.
- DIK, S.C. (1989) : *The Theory of Functional Grammar. Part 1 : the structure of the clause*, Dordrecht, Foris.
- FRASER, T., A. JOLY (1980) : "Le système de la déixis. Endophore et cohésion discursive en anglais", *Modèles linguistiques* 2 (2), 22-51.

- FREGE, G. (1892) : "Über Sinn und Bedeutung", *Zeitschrift für Philosophie und philosophische Kritik* 100, 25-50. Traduction française : "Sens et dénotation", in : FREGE, G. : *Ecrits logiques et philosophiques*, Paris, Ed. du Seuil, 1971, 102-126.
- GADET, F. (1989) : *Le français ordinaire*, Paris, Armand Colin.
- GREVISSE, M. (1986) : *Le bon usage*, Paris-Gembloux, Duculot, douzième édition refondue par André Goosse.
- GRIZE, J.-B. (1990) : *Logique et langage*, Paris, Ophrys.
- GROSS, G., R. VIVÈS (1986) : "Les constructions nominales et l'élaboration d'un lexique-grammaire", *Langue française* 69, 5-27.
- GROSS, G. (1993) : "Les passifs nominaux", *Langages* 109, 103-125.
- KAROLAK, S. (1989) : *L'article et la valeur du syntagme nominal*, Paris, Presses Universitaires de France.
- KLEIBER, G., C. SCHNEDECKER, L. UJMA (1994) : "L'anaphore associative, d'une conception l'autre", in : SCHNEDECKER, C., M. CHAROLLES, G. KLEIBER, J. DAVID (éds) : *L'anaphore associative (Aspects linguistiques, psycholinguistiques et automatiques)*, Metz, Centre d'Analyse Syntaxique; Paris, Klincksieck, 5-64.
- KUNO, S. (1987) : *Functional Syntax : Anaphora, Discourse and Empathy*, Chicago, The University of Chicago Press.
- LYONS, J. (1980) : *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse. (*Semantics*, Vol. 2, Cambridge, Cambridge University Press, 1977.)
- MOIRAND, S. (1975) : "Le rôle anaphorique de la nominalisation dans la presse écrite", *Langue française* 28, 60-78.
- NOWAKOWSKA, M. (1993) : *Les problèmes de structure immanente dans le syntagme nominal abstrait complexe en français et en italien*, Cracovie, Wydawnictwo Naukowe WSP (Etudes Monographiques de l'Ecole Normale Supérieure à Cracovie, Nr 174).

- PÉQUEGNAT, C. (1984) : "La construction des points de vue dans le raisonnement", in : GRIZE, J.-B. (éd.) : *Sémiologie du raisonnement*, Berne, Peter Lang, 67-111.
- REICHLER-BÉGUELIN, M.-J. (1988) : "Anaphore, cataphore et mémoire discursive", *Pratiques* 57, 15-42.
- REICHLER-BÉGUELIN, M.-J. (1989) : "Anaphores, connecteurs, et processus inférentiels", in : RUBATTEL, C. (textes réunis par), *Modèles du discours*. Berne, Peter Lang, 303-336.
- REICHLER-BÉGUELIN, M.-J. (1993) : "Anaphores associatives non lexicales : incomplétude macrosyntaxique?", in : KAROLAK, S., T. MURYN (éds), *Complétude et incomplétude dans les langues romanes et slaves*, Cracovie, Ecole Normale Supérieure, Institut d'Etudes Romanes, 327-379.
- SCAFE, M., J. BRUNER (1975) : "The capacity for joint visual attention in the infant", *Nature* 253, 265-266.
- TREVARTHEN, C., P. HUBLEY (1979) : "Secondary intersubjectivity : confidence, confiding and acts of meaning in the first years", in : LOCK, A. (éd.) : *Action, Gesture and Symbol. The Emergence of Language*, Londres, Academic Press, 183-229.